



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 42068

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés rencontrées par les entreprises face à la juxtaposition des accords sociaux relatifs à la pénibilité, l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail et le contrat de génération. Ces mesures constituent des avancées sociales dont le bien-fondé ne saurait être contesté. Cependant, ajoutées les unes aux autres, elles tendent à perdre de leur sens. En effet, revêtus d'un caractère impératif, ces accords ont vocation à s'appliquer aux entreprises sans tenir compte des situations spécifiques de chacune. Aujourd'hui, les entreprises souffrent et n'ont plus la capacité humaine de négocier tous les accords qui leur sont imposés. Elles attendent légitimement un choc de simplification de la part des pouvoirs publics. Les entreprises travaillent davantage à être conformes aux nombreuses législations qui leur sont imposées plutôt qu'à leur développement. Cette situation est préjudiciable à la compétitivité et à l'emploi. Par conséquent, il lui demande les intentions du Gouvernement d'adapter la mise en œuvre de ces différents accords aux spécificités des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42068

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11788

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)